



Antilles - Guyane

Lundi 28 octobre

Coop'net de 16h00 à 17h00 (heure métropole)

Echangeons avec Jean Marc DARTAGNAN

Délégué Syndical Central Adjoint CFE-CGC

et avec Xavier PODEVIN

Secrétaire du CE OFS

Chers collègues,

Le 28 octobre, les représentants de la CFE CGC Antilles - Guyane échangeront avec vous à travers une Coop'net.

Pour vous connecter :

Nom de la conférence : **ANTILLES-GUYANE**

Mot de passe : **20192019**

N° de pont téléphonique : **01.58.72.81.73**

Pour rejoindre la conférence coop'net depuis INTRANET: <https://coopnet.sso.infra.ftgroup/?c=SaaZa1UoXI>

Pour rejoindre la conférence coop'net depuis INTERNET : <https://coopnet.multimedia-conference.orange-business.com/?c=SaaZa1UoXI>

Activités Sociales et Culturelles. Les avantages du programme CFE-CGC :

Le système du QF :

Le système du QF (quotient familial) impose de fournir sa fiche d'imposition pour déterminer ses droits. Mais comment sont-ils calculés ?

- Le calcul des parts n'est pas le calcul fiscal.
- Il pénalise les célibataires et les parents divorcés qui n'ont pas la charge fiscale de leur enfant.
- Ceux qui ont les moyens de **défiscaliser touchent plus que les personnels aux revenus plus modestes**, et ceux qui connaissent bien les règles peuvent

« Optimiser » leur QF, par exemple en décidant (ou pas) de déclarer les revenus de leur concubin.

Pire, les organisations syndicales, incapables de gérer le QF, le font faire par la Direction, qui dispose ainsi d'informations personnelles et confidentielles, utilisables pour arbitrer l'organisation d'un éventuel plan social ... ou le niveau des indemnités de départ octroyées (ou pas) à ceux qui partent en TPS. **Bref, avec le QF, la Direction sait tout de vos revenus familiaux !**

Au final, un système très complexe, coûteux à gérer, et tellement opaque qu'il ouvre la porte à l'erreur... voire à la fraude. Si vous étiez grugé par le calcul du QF, sauriez-vous le vérifier ?

C'est quoi votre Tableau Magique ?

Un montant connu par chaque salarié **dès le début d'année qu'il peut utiliser en toute liberté** dans le cadre des activités sociales et culturelles sur les domaines Culture, Loisirs, Vacances.

Des prestations sans impôts ni cotisations salariales. Nous avons fait le choix de ne proposer que des prestations exonérées de taxes et d'impôts. Ce qui entre dans votre poche droite ne ressort pas de votre poche gauche.

Des prestations qui ne nécessitent aucune participation de votre part. **Pas besoin d'épargner pour obtenir une prestation.** Pas de règle de remboursement compliquée : 100% de vos dépenses sont prises en charge, dans la limite du montant du tableau magique qui vous est alloué.

Une utilisation simple, rapide et totalement digitale des commandes des prestations.

Plus de 98% des subventions versées par l'entreprise sont reversées aux salariés grâce notamment à de très faibles frais de gestion. Là où les autres CE et le CCUES présentent des frais de gestion entre 15 et 20%, les frais des CE de SCE et OFS ne dépassent pas les 1,5%.

Vous ne déboursez jamais rien et n'êtes pas obligé d'épargner pour bénéficier des Activités Sociales et Culturelles du CE.

Les ASC par la CFE CGC :

- Simplicité, Transparence, Equité, Solidarité...les 4 valeurs CFE-CGC pour les ASC
- En terme d'ASC, c'est vous qui décidez !
- ASC = Accès Simplifié et Conséquent
- ASC avec la CFE-CGC, c'est 98% du budget qui revient à 97% des salariés. **C'est en moyenne 30% de plus que ce que vous recevez aujourd'hui**
- ASC avec la CFE-CGC, tous gagnants !
- Adoptez des activités sociales et culturelles (ASC) plus généreuses et plus équitables

Bon c'est bien beau tout cela, mais au final à combien puis-je prétendre ?

La meilleure démonstration c'est la preuve par l'exemple. Venez nombreux à nos HIS, vous ne le regretterez pas !
Démonstration en direct !

•... Et bien sûr les réponses aux questions sur tous les sujets qui vous intéressent. Venez nombreux ...

En pratique, les salariés ont droit à une HIS par mois.

- Cependant, 2 HIS supplémentaires conventionnelles à utiliser entre le 1er septembre et 15 novembre 2019, conformément à l'accord PAP des élections de 2019.

Soit au maximum 5 HIS sur la période du 1er septembre au 15 novembre 2019.



Vos correspondants

Gérard BONJEAN – 06 90 61 71 77
D. ETIENNE-ROUSSEAU – 06 90 62 05 80
Hubert LEMARQUAND – 06 96 28 97 31
Gilles DESGRANGES – 06 90 57 48 77
Harry CLAUDEON – 06 90 28 19 96

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC

tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

